

# Pour quels diplômes ? Et pour quels secteurs d'activités ?

L'apprentissage est une forme d'éducation qui **alterne une formation pratique** dans une entreprise et une **formation théorique** dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage d'un établissement d'enseignement.

Il a **pour but** de donner à des jeunes une formation en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique ou par un titre homologué.

**C'est la seule formation en alternance à la fois qualifiante et diplômante.**

## LES METIERS ET DIPLOMES ACCESSIBLES

### SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES

Agriculture, horticulture  
 Animation, sport  
 Arts appliqués  
 Bâtiments et travaux publics  
 Communication  
 Hôtellerie, restauration,  
 Maintenance, hygiène des locaux  
 Mécanique, métallurgie, électricité, plasturgie  
 Métiers de l'alimentation  
 Réparation automobile  
 Santé, optique  
 Secrétariat, bureautique,  
 Comptabilité, informatique  
 Soins personnels, coiffure  
 Textile, habillement, cuir  
 Tourisme  
 Transport, logistique,  
 Vente, commerce et distribution

### DANS LES LANDES

Mécanique, réparation  
 Alimentation  
 Travail du bois  
 Textile  
 Soins personnels  
 Action commerciale  
 Cuisine, restauration, hôtellerie  
 Maçonnerie, peinture, menuiserie, charpente  
 Electrotechnique, électricité  
 Agriculture, horticulture  
 Travaux forestiers

### DIPLOMES ACCESSIBLES

➔ Diplômes de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur : **CAP, BEP, M.C., Brevet professionnel, Brevet de maîtrise, Bac professionnel, BTS ou DUT, titre homologué.**

➔ **Titre d'ingénieur ou un titre homologué, licences et maîtrises professionnalisées, DESS, certains titres de grandes écoles.**

Il faut qu'il existe une section d'apprentissage préparant au titre ou diplôme concerné.

### EN RESUME

Peuvent ou pourraient se préparer en apprentissage, **tous les métiers** (à l'exception de certaines carrières médicales et paramédicales, de la plupart des professions libérales et la fonction publique) dans la mesure où :

➔ Il existe un **diplôme ou un titre homologué** sanctionnant la formation adéquate,

➔ Et, il existe un **CFA** ou une **section d'apprentissage** d'un établissement scolaire ou universitaire préparant à ce métier et à ce diplôme.